

**Ministère de la Culture et des Arts**  
**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens culturels**

**Ouverture des inscriptions en Master**  
**Conservation et restauration des biens culturels**  
**pour l'année universitaire 2020/2021**

L'Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels annonce l'ouverture pour l'année universitaire 2020/2021 d'un master professionnalisant en «Conservation et restauration des biens culturels mobiliers». Le nombre total de postes ouverts est fixé à trente (30). L'accès se fera sur la base d'un concours sur titre, par ordre de mérite, après étude de dossier et entretien.

**Conditions d'accès :**

- 1) Les candidats désirant accéder au master doivent être titulaires d'un des diplômes suivant :
  - une licence en Conservation-restauration des biens culturels ;
  - une licence en Archéologie, spécialité « Conservation-restauration »;
  - une licence en Arts plastiques;
    - un diplôme supérieur des études en Arts plastiques ;
    - une licence en Préservation du patrimoine culturel ;
    - une licence en Architecture ;
    - un diplôme d'Architecture ;
    - un diplôme en sciences et génie des matériaux.
- 2) La moyenne obtenue en cursus licence doit être égale ou supérieure à 12/20 ;
- 3) Les titulaires d'un master de plus de cinq ans dans les spécialités précitées ;
- 4) Les candidats doivent être libres de tout engagement professionnel en cas d'acceptation et ne doivent être inscrits à aucune autre formation ;
- 5) Les candidats doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française.

**Dossier de candidature:**

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de motivation (avec numéro de téléphone et adresse mail du candidat) ;
- une copie du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent ;
- une copie du diplôme de premier cycle ou attestation de succès du L 3 ;
- les différents relevés de notes du cursus universitaire suivi;
- le document descriptif annexé au diplôme ;
- une attestation de bonne conduite du candidat, délivrée par l'établissement d'origine ;
- 01 photo d'identité.

### **Dépôt des dossiers :**

Les dossiers doivent :

- être envoyés par courrier postal recommandé (avant la date limite de dépôt, le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels**

**Centre arabe d'archéologie Boulevard du 1<sup>er</sup> Novembre Route nationale N° 11 Tipasa**

- et être envoyés à l'adresse électronique suivante :

**enrbc@gmail.com**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 novembre 2020 (cette date pourra être modifiée en fonction de la situation sanitaire).

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

---

### **Remarques**

Les candidats dont les dossiers seront retenus, seront classés sur la base de leur dossier et de la note obtenue lors de l'entretien avec un jury composé de deux examinateurs de l'ENCRBC.

Les personnes retenues seront informées personnellement par courrier électronique.